

Chômage et précarité

les revendications de Solidaires

L'épidémie de covid19 révèle la vulnérabilité de notre système social, les injustices, les inégalités majeures dans notre système : augmentation de 7% du chômage annoncée en ce mois d'avril, difficultés des familles ou personnes aux ressources insuffisantes pour subvenir aux besoins élémentaires dans la situation de confinement, perte de revenu pour les plus précaires comme les travailleurs sans-papiers et toutes les personnes qui sont dans l'économie informelle, mal logement qui perdure depuis trop longtemps, augmentation des prix, inégalité dans la présence des services publics et dans la santé en premier lieu...

Nous présentons ici ce que doivent être à notre sens les mesures prises, de façon immédiate pour assurer les droits élémentaires de tous et toutes et à moyen terme pour l'égalité et la justice sociale.

Des mesures immédiates

Chômage

- La réforme de l'assurance chômage n'a été suspendue qu'en partie. Elle doit être abrogée pour permettre aux chômeurs et chômeuses de bénéficier des modes de calculs de leur temps travaillé existant précédemment. Le décret du 28 décembre 2018 sur le contrôle des chômeur-euses doit aussi être abrogé. Les droits de tous et toutes doivent donc être revus.
- Il faut prolonger les droits de la durée équivalente à celle de cette crise, c'est à dire pendant au moins un an.
- Pour le régime général cela correspond à suspendre le décompte des périodes d'indemnisation jusqu'à la fin de la crise.
- Pour les intermittent-es, il s'agit de reporter les dates anniversaire d'une durée équivalente à la période comprise entre le 1er mars et la date de réouverture de toutes les salles de spectacle, plateaux de tournages, studio...
- Pour les personnes qui n'auront pas pu retravailler assez pour rouvrir des droits à la suite de cette prolongation, et sauf demande de l'ayant droit, les droits doivent être renouvelés automatiquement pour une période d'un an.
- Pour les nouveaux et nouvelles entrant-es qui auraient pu ouvrir des droits sans ces circonstances exceptionnelles, il faut majorer la période de référence d'une durée équivalente à celle de cette crise et abaisser le seuil d'ouverture de droits.
- Pour les intermittent-es, nous revendiquons le retour à une date anniversaire fixe
- Le chômage partiel doit être indemnisé à 100% et les sociétés d'intérim doivent y avoir accès pour que les intérimaires soient protégé-es, ainsi que tou.tes les salarié-es des Etablissements publics industriels et commerciaux (quelle



que soit la source du financement principal).

- Les travailleurs et les travailleuses les plus précaires, ceux et celles qui sont en emploi discontinu et/ou à temps partiel imposé, doivent avoir une protection adaptée à leur forme d'emploi. Cela concerne les CDD, intérimaires, intermittent-es (du spectacle et CDD d'usage), vacataires et bénéficiaires de contrats aidés ou d'insertion. Il faut prolonger leur contrat d'au moins la durée de la crise et faire reconnaître tous les contrats et promesses d'embauches conclus pour la période actuelle.
- Dans le cadre des emplois discontinus, les congés maternité / paternité, d'adoption, de maladie, d'arrêt suite à accident du travail ou maladie professionnelle doivent être pris en compte sans condition dans l'affiliation pour les droits au chômage, qu'ils soient ou non indemnisés par la Sécurité sociale.
- En cas de salariat déguisé, requalification en contrat de travail des activités réalisées sous statut indépendant (micro-entreprise).
- Tous les prélèvements liés à des trop-perçus, d'allocations chômage, ou de prestations des Caisses d'allocations familiales doivent être annulés.



Revenus

- Toutes les formes de chômage doivent être indemnisées par un revenu permettant de vivre, ce que n'est pas le RSA, les aides ponctuelles n'étant pas suffisantes.
- Cela veut dire qu'il est nécessaire de doubler immédiatement certaines prestations comme le RSA qui ne doit pas être au-dessous du seuil de pauvreté et d'aller vers une prestation qui assurerait 1400 euros nets en référence à un smic que nous revendiquons à 1700 euros net.
- Cette prestation doit être individuelle et non familiale, et les jeunes doivent pouvoir y accéder dès 18 ans.

Logement

- Un moratoire du paiement des loyers et charges pour les locataires en galère ou dont le loyer dépasse le quart du revenu avant APL, dans les foyers de travailleurs migrants et les résidences sociales, dans les cités universitaires pendant la crise, et l'apurement des impayés et la prolongation de la trêve des expulsions jusqu'au 31 octobre (date de la nouvelle trêve hivernale).
- Les personnes logées dans des conditions indignes ne permettant pas le confinement, ni un déconfinement en sécurité ou les personnes sans domicile doivent être relogées. Les victimes de violences conjugales ou familiales doivent être mises immédiatement à l'abri.
- Il faut des mesures de réquisition des logements vides, des appartements loués sur les plateformes type airbnb.

Prix

- Les masques doivent être gratuits et le gel hydro alcoolique disponible gratuitement dans les lieux publics et les transports.
- Les produits de première nécessité doivent être disponibles et leurs prix contrôlés,
- Les repas des enfants doivent être pris en charge dans les mêmes conditions que dans les cantines scolaires que celles-ci ouvrent ou non.

Sans papiers

- Il faut la régularisation immédiate et sans conditions de toutes les sans-papiers
- Pour une vie sociale digne et l'accès à tous les droits : santé, communication, transport, alimentation.
- La fermeture des Centres de rétention administrative

Et des mesures à engager très vite

sur la protection sociale

- Il faut un débat public pour une réforme de l'assurance chômage qui soit une protection pour les travailleurs et travailleuses quel que soit leur statut et qui permette une indemnisation de l'ensemble des chômeurs et chômeuses quelle que soit la durée de la période de chômage.

- Il faut renoncer à la réforme des retraites, et décider dès maintenant d'un montant de retraite minimum au niveau du SMIC.

sur les services publics

- Il faut de véritables moyens pour les services publics de santé, des moyens humains et matériels permettant une prise en charge, une politique de prévention, dans les villes et régions qui ont montré leur plus grande vulnérabilité à cette crise sanitaire.
- Il faut une politique de transports collectifs qui permette, un accès rapide à tous les besoins, permettant la mobilité des personnes précaires et sans papiers vers une politique de gratuité des transports publics.
- Plus généralement; il faut des services publics sur tout le territoire et qui permettent un accueil du public dans de bonnes conditions, avec du personnel qualifié en arrêtant les suppressions d'emploi, en titularisant les précaires, en cessant la privatisation des missions et leur sous-traitance.

sur l'égalité des droits

- La situation montre des injustices et des inégalités au sein même du monde du travail : fonctionnaires, agent-es sous contrats, vacataires, CDI, CDD, intérimaires, apprenti-es, auto-entrepreneur-es faisant fonction de salarié-es, mais aussi et de plus en plus stagiaires, services civiques. Il faut faire cesser la précarité dans les entreprises et donner les mêmes droits à toutes et tous.
- Le bénévolat s'est développé pendant la crise sanitaire en lieu et place de travailleur-es sociaux dont le nombre est dramatiquement insuffisant, d'emplois de couture pour lesquels on a fait appel à la bonne volonté et à l'habileté jamais payée des femmes. Tout travail mérite salaire.

sur l'accès aux droits

- Il faut instaurer un droit opposable en plus du logement (encore à réaliser), à l'alimentation de base, aux télécommunications, aux transports.

sur les salaires et l'emploi

- Revaloriser les métiers féminins, tous ceux qui ont montré leur absolue nécessité dans la crise sanitaire et le Smic pour le porter à 1700 euros net.
- Imposer l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.
- Réduire le temps de travail à 32 heures.

sur le financement

- Instaurer la justice fiscale, par un impôt beaucoup plus progressif, rétablir l'ISF.
- Limiter la hiérarchie des salaires.
- Faire cotiser l'ensemble des revenus, supprimer les allègements et exonérations de cotisations.